



MAIRIE DE NUIITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUIITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE **N°308/2026**

OBJET : Stationnement interdit en raison d'un vide grenier.

Le Maire de la Commune de NUIITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code de sécurité intérieure et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 et suivants sur les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande déposée par l'association « BF Compétition », afin de pouvoir organiser un vide grenier et pour des raisons de sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La stationnement sera interdit, sur la totalité du parking des Buttes le dimanche 26 juillet 2026 à partir de 06h00 jusqu'à la fin de la manifestation.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Municipaux.

ARTICLE 3 : Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Nuits-Saint-Georges,
- Monsieur le Responsable de la police municipale,
- Monsieur Batiste FOURNET Présidente de l'association « BF Compétition ».

Fait à NUIITS-SAINT-GEORGES le 17 juillet 2026

Le Maire,

Alexandre SUCHET

